



Séance du 27 février 2024 à 19H00

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H00 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 21

Date de convocation : 23 février 2024

Présents (13) : Mme PORTE Nicole, Maire – MM. MASSON Hugo, HOSTIER Martine, Mme BOITARD Béatrice, FOUCHÉ Laurent, Adjoints –, Mmes, LAVANDIER Isabelle, MANCHE Fabienne, LEGAI Viviane, Mme LAINÉ Agnès ; MM., M. OLIVIER Manuel, RECLUS Michaël, M. MAURILLE Bruno, MORET Jérémy, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (2) : Mme MARCHAND Maïté à M. MAURILLE Bruno,
M. PETIT Christophe à Mme PORTE Nicole,

Absents excusés (8) : MMES MARCHAND Maïté, MÉTEYER Sylvie, BONARINI Sonia, CHEVRIER Cécile ; MM. PETIT Christophe, MEHATS Patrice, BUSQUETS Bruno, HAPPERT Éric,

Absents (0) :

Secrétaire de séance : Laurent FOUCHÉ

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 23 février 2024, le Conseil municipal a été à nouveau convoqué pour le même ordre du jour, et peut délibérer valablement sans condition de quorum (article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
2024-04	Avenants pour plus-values des prix du marché pour les lots numéros 1, 13 et 14 du marché de travaux de la nouvelle mairie	Approuvée
2024-05	CDC latitude nord gironde – autorisation donnée à madame le maire de signer l'avenant n°5 à la convention ADS	Approuvée

Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art.4.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Laurent FOUCHÉ

Nicole PORTE